



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 18 septembre 2023

2023 - 120	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 11/09/2023
	Date d'affichage : 11/09/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **M. Michel SEIRACQ***

OBJET :

**RENOUVELLEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :
ROUTE DE LA GLACIERE
AFFAIRE SYDEC 057462**

Le SYDEC présente une étude financière et technique (affaire 057462) pour des travaux de renouvellement et de mise aux normes de l'éclairage public (dépose de console existante, fourniture et pose d'une console en acier galvanisé de 60 mm, fourniture, pose et raccordement d'un luminaire led de 37 w) avec une participation communale (sur fonds libres) de 300 € (sur un total de 791 € avec participation SYDEC de 367 €, et TVA de 124 €).

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL :

TTC :	791 €
TVA préfinancée par le Sydec :	124 €
HT :	667 €
Subventions apportées par Sydec :	367 €
Participation communale :	300 €



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les devis proposés par le SYDEC pour les montants et financements suivants :

- Participation communale sur fonds libres

TTC :	791 €
TVA préfinancée par le Sydec :	124 €
HT :	667 €
Subventions apportées par Sydec :	367 €
Participation communale :	300 €

AUTORISE M. le Maire à le signer.

DIT que la participation communale de **300 €** (trois cent euros) se fera sur fonds libre.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **25 septembre 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023120
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).